

Sophia Chikirou (LFI - Nouveau Paris populaire)

Questionnaire sur la lutte contre la pollution sonore à Paris adressé aux candidats à la Mairie de Paris			
Questions	Oui	Non	Commentaire
Enjeux			
Considérez-vous la lutte contre la pollution sonore environnementale comme un enjeu majeur de santé publique.	OUI		La pollution sonore est l'une des premières causes de dégradation de la qualité de vie à Paris. Bruits de circulation, moteurs, sirènes, chantiers, activités nocturnes : pour de nombreux Parisiens, le silence est devenu un luxe inaccessible. Cette exposition permanente au bruit a des conséquences sanitaires avérées : troubles du sommeil, stress chronique, maladies cardiovasculaires, difficultés de concentration. Les quartiers les plus populaires et les établissements sensibles comme les écoles, les hôpitaux ou les EHPAD sont souvent les plus exposés. Malgré l'existence de réglementations, le bruit reste insuffisamment mesuré, mal contrôlé et rarement traité de manière préventive. Défendre un droit au silence, ce n'est pas nier la vie urbaine, mais organiser collectivement un cadre sonore compatible avec la santé, le repos et la qualité de vie.
Considérez-vous la protection de la qualité du sommeil, la nuit, comme devant être une priorité d'action?	OUI		La nuit n'existe plus à Paris. L'éclairage public excessif, les enseignes lumineuses, les publicités et les vitrines éclairées en continu participent à une pollution lumineuse massive qui dégrade la qualité du sommeil, perturbe les rythmes biologiques et nuit à la biodiversité. Cette surexposition à la lumière artificielle touche en particulier les habitants des quartiers denses et populaires, ainsi que ceux qui travaillent en horaires décalés. Pourtant, des solutions existent pour concilier sécurité, sobriété énergétique et respect des cycles naturels. Défendre un droit à la nuit, c'est protéger une condition essentielle de la santé, du bien-être et de la qualité de vie en ville.

Considérez-vous la pollution sonore dite récréative comme une source de pollution sonore spécifique et préoccupante devant mobiliser des moyens spécifiques de régulation?	OUI		Cette régulation doit se faire en concertation avec l'ensemble des professionnels, associations et personnes concernées
Mesures des niveaux sonores et régulation			
Vous engagez-vous à mettre en place des balises Bruitparif dans les rues ou quartiers signalés par les riverains comme trop bruyants pour objectiver la réalité des niveaux sonores?	OUI		Nous souhaitons étendre le réseau de capteurs sonores intelligents (type Hyde) dans les zones les plus exposées, afin de mesurer, qualifier et tracer le bruit excessif, et publier des bilans trimestriels accessibles aux citoyens
Vous engagez-vous à mettre en place, dans tous les arrondissements de Paris, un comité de régulation de la tranquillité publique associant les associations de riverains concernées et s'appuyant sur les rapports de Bruitparif quand ces mesures existent ?	OUI		Nous allons créer un droit à la tranquillité sonore dans la charte parisienne de l'environnement, incluant un droit d'alerte citoyen sur les nuisances excessives et un appui aux Conseils de quartier pour la remontée des incidents
Vous engagez-vous à prendre en compte les niveaux sonores recommandés par l'OMS comme niveaux cibles à atteindre, comme le recommandent le récent rapport du Sénat et celui du Haut-Commissariat au Plan et à la Stratégie?	OUI		Nous souhaitons pour atteindre cet objectif expérimenter des zones à faibles émissions sonores dans certaines zones (quartiers résidentiels, abords d'hôpitaux et d'EHPAD) avec interdiction de circuler de nuit pour les véhicules les plus bruyants, horaires réduits pour chantiers et travaux, nouveaux équipements de climatisation et chauffage soumis à des obligations renforcées en termes d'insonorisation et priorisation de bennes silencieuses pour la collecte de déchets
Vous engagez-vous à répertorier les zones où les niveaux sonores nocturnes sont équivalents ou dépassent ceux retenus pour définir un « point noir de bruit » pour mettre en place des modes spécifiques de régulation sur le modèle des « ZARE » de Barcelone?	OUI		Nous allons réaliser une cartographie précise des zones de pollution sonore afin de cibler les politiques locales de réduction du bruit, en priorisant les zones résidentielles et les établissements sensibles

Vous engagez-vous à revoir le règlement des terrasses et les horaires d'ouverture pour prendre en compte le respect du sommeil des riverains ?	OUI		Nous allons étendre les plages horaires de tranquillité urbaine et interdire les chantiers et travaux bruyants à partir de 20 heures en semaine (au lieu de 22 heures actuellement) et à partir du samedi midi le week-end (au lieu du dimanche actuellement)
Vous engagez-vous à revoir l'application Dans Ma Rue pour permettre le recueil de toutes les formes de pollution sonore ?	OUI		
Vous engagez-vous à initier la mise en place d'un guichet unique entre police municipale et police nationale, pour faciliter le dépôt de plaintes et permettre un relevé précis accessible à tous, comme c'est le cas dans plusieurs villes en France ?	OUI		Les personnes victimes de pollution sonore pourront surtout aller directement dans une antenne de proximité de la Police municipale. Il est essentiel de poursuivre le déploiement d'une véritable police municipale de proximité, formée pour répondre aux besoins réels des habitants, avec pour mission principale d'assurer la tranquillité publique. Il est crucial de privilégier la prévention, la médiation, l'éducation populaire et de bâtir une relation de confiance avec les citoyens, plutôt que de multiplier des dispositifs sécuritaires inefficaces. Dans cet objectif, nous allons créer des antennes de proximité réunissant police municipale, médiateurs, éducateurs et assistants sociaux, au sein des Maisons de quartier, où les personnes pourront directement se rendre pour déclarer des faits.
Comptez- vous revoir en profondeur la gouvernance et le fonctionnement du Conseil de la nuit pour trouver le juste équilibre entre enjeux environnementaux et vie nocturne ?	OUI		Mais nous souhaitons avant tout soutenir la participation citoyenne de tous dans les Conseils de quartier en généralisant l'attribution d'une part des sièges par tirage au sort, ainsi que l'ouverture de la participation à tout résident ou travailleur du quartier à partir de 16 ans, sans condition de nationalité, dès lors qu'il détient une carte de résidence parisienne. Nous élargirons les compétences des Conseils de quartier afin qu'ils puissent soutenir les démarches d'éducation populaire et organisent les formes de participation citoyenne à la vie municipale
Comptez-vous réorganiser le Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles (BANP) de la Ville de Paris pour permettre une réponse plus rapide et totalement transparente aux plaignants ?	OUI		

Sanctions			
Vous engagez-vous à conditionner le renouvellement des autorisations de terrasse au nombre de plaintes reçues ?	OUI		Nous allons créer une brigade municipale du bruit composée d'agents formés aux méthodes de prévention, de médiation et de conciliation, équipés de sonomètres et en mesure d'être déployés en soirée dans les quartiers les plus concernés par les nuisances sonores
Vous engagez-vous à mettre en place un système de sanctions transparentes et progressives type permis à point de Genève ?	OUI		
Vous engagez-vous à augmenter les montants des amendes ?		NON	La verbalisation est prévue par le code pénal. Ce n'est pas du ressort de la ville de Paris. Néanmoins, pour prévenir, nous allons engager une campagne de sensibilisation et de formation sur la pollution sonore et ses effets nocifs sur la santé
Planification			
Vous engagez-vous à systématiquement réaliser une Étude d'Impact des Nuisances Sonores avant chaque modification importante de l'espace public et rendre les résultats publics ?	OUI		Nous proposons de généraliser la réalisation de l'étude d'impact sur la santé (EIS), dont la pollution sonore fait partie, pour tout projet d'urbanisme d'envergure piloté ou soutenu par la Ville ou relevant de foncier dont la mairie est propriétaire
Vous engagez-vous à intégrer les nuisances sonores récréatives dans le PAES et PPBE et la Carte de bruit en vous appuyant sur les travaux de Bruitparif ?	OUI		
Prospective			
Vous engagez-vous à mettre en place un baromètre biannuel évaluant le bien-être des Parisiens, intégrant la mesure de leur qualité de vie et de sommeil, par une méthode objective définie avec l'ARS.	OUI		Nous allons également agir en lien avec la préfecture afin de mieux encadrer l'usage des sirènes des véhicules d'urgence, en particulier la nuit en zone dense, et expérimenter des technologies de sirènes directionnelles et adaptatives permettant de limiter la dispersion sonore, sans jamais porter atteinte à la sécurité des interventions

Vos trois mesures prioritaires, avec les critères d'évaluation :

1. Réaliser une cartographie précise des zones de pollution sonore afin de cibler les politiques locales de réduction du bruit, en priorisant les zones résidentielles et les établissements sensibles avant la fin du mandat.
2. Créer des antennes de proximité réunissant police municipale, médiateurs, éducateurs et assistants sociaux, au sein des Maisons de quartier dans au moins tous les arrondissements avant la fin du mandat.
3. Créer un fonds de péréquation entre les différents acteurs de la vie nocturne dès la première année de mandat. Ce fonds permettrait notamment de participer au financement de travaux d'insonorisation et de mise aux normes des établissements qui participent à la vie de quartier.